

Droits fondamentaux dans l'Union européenne: la situation des Roms et des gens du voyage



Qui sont les Roms et les gens du voyage?

«**Rom**» est un terme générique qui désigne des communautés, tels que Roms, Sinti, gens du voyage, Ashkali et Kalé, partageant des traits culturels plus ou moins semblables ainsi qu'un passé commun de marginalisation persistante dans les sociétés européennes.

Aucune donnée ethnique officielle n'est recueillie de façon constante dans l'ensemble des États membres de l'UE. Selon les estimations, il y a actuellement 10 à 12 millions de Roms dans l'UE, ce qui fait d'eux **la plus grande minorité ethnique de l'UE**.

La plupart des Roms vivant dans l'Union européenne sont ressortissants d'un État membre et, à ce titre, des citoyens européens jouissant des mêmes droits et responsabilités que tout autre citoyen de l'Union.

Travail de la FRA sur la situation des Roms

L'Agence des droits fondamentaux (FRA) a pour mission d'apporter aux institutions et organes de l'Union européenne, ainsi qu'aux États membres appliquant le droit européen, des conseils sur des questions de droits fondamentaux reposant sur des données probantes.

La FRA a décrit les Roms à plusieurs reprises comme étant **la minorité ethnique la plus exposée** aux discriminations et aux violations des droits de l'homme dans l'UE.

La FRA effectue des recherches sur l'accès des Roms à l'éducation, aux soins de santé, au logement et à la libre circulation. Ayant analysé les problèmes que rencontrent les Roms, y compris les cas de violence raciste, l'Agence identifie les initiatives positives ayant vu la résolution de ces problèmes et suggère des voies à suivre.

La FRA travaille **avec les communautés roms**, en les aidant à contribuer à améliorer durablement la situation des Roms dans l'UE. L'Agence collabore aussi avec les **autorités locales**, bien placées pour veiller à ce que les droits des Roms soient protégés dans la pratique. La FRA coopère avec les **institutions européennes**, le **Conseil de l'Europe** et d'autres **organisations internationales** afin d'assurer la complémentarité des activités de l'Agence et des autres institutions.

Plus d'info sur la page web de l'Agence consacrée aux Roms:
www.fra.europa.eu/fraWebsite/roma/roma_en.htm

Principales violations des droits fondamentaux des Roms

- **Discrimination à l'accès à l'emploi** - facteur majeur de chômage chez les Roms.
- **Discrimination à l'accès à l'éducation** - traitement inéquitable des enfants roms, quand ils reçoivent moins d'attention de la part des enseignants.
- **Discrimination à l'accès au logement** - ségrégation en matière de logement et sans-abri.
- **Discrimination à l'accès aux soins de santé** - abus et violations du droit à l'accès équitable aux soins de santé.
- **Violence et crimes racistes** - conséquences des stéréotypes et de la discrimination.

Se rendre dans un autre État membre

- En quittant leur pays d'origine et/ou y retournant, les Roms **rencontrent des problèmes avec les responsables des frontières/visas** (p.ex. demandes de pots-de-vin de fonctionnaires corrompus).
- Les Roms ont conscience de leur **droit général de se déplacer**, mais **moins des droits et obligations** spécifiques et souvent complexes liés à l'établissement de la **résidence** des citoyens européens dans un autre État membre.
- La **pauvreté** due au **chômage**, à la **discrimination** et au **racisme** est le principal facteur qui pousse les Roms à quitter leur pays d'origine.
- Les Roms ont des **difficultés à trouver du travail** sur le marché de l'emploi formel de leur pays d'accueil en raison des stéréotypes et de la discrimination.
- Les Roms ont des **difficultés à enregistrer leur résidence** dans leur nouveau pays de résidence et, en conséquence, ils ont parfois **du mal à accéder** aux systèmes de santé nationaux, au logement public, à l'assistance sociale et aux mesures d'insertion sur le marché du travail.
- L'exclusion de l'assistance sociale qui s'ensuit a **une incidence disproportionnée** sur les femmes, les enfants et les personnes âgées ou handicapées.

Tiré du rapport [La situation des citoyens de l'UE d'origine rom, qui se déplacent et émigrent dans d'autres États membres](#) (EN) ([rapport résumé en FR](#)) - Nov. 2009

Initiatives positives

Espagne - malgré l'obligation d'enregistrer leur résidence en Espagne, les citoyens de l'UE doivent juste prouver leur identité et leur nationalité. Cette approche

favorise grandement l'inclusion sociale des Roms.

Royaume-Uni - le recensement scolaire britannique comporte la catégorie ethnique des Roms, ce qui contribue à suivre les progrès des Roms à l'école et à lutter contre toute discrimination éventuelle.

Italie - des solutions existent pour aider les familles roms qui vivent dans des «camps nomades» isolés et insalubres à s'installer dans des logements de location intégrés. Les différents acteurs institutionnels impliqués - municipaux, provinciaux et régionaux -, les ONG et la communauté rom collaborent à la mise en œuvre de ces interventions.

Tiré du rapport [Initiatives positives sélectionnées - La situation des ressortissants européens roms qui s'installent dans d'autres États membres - Nov. 2009](#)

Accès au logement

- Très peu de Roms savent que des lois interdisent la discrimination ethnique dans l'accès au logement.
- Seuls 11,5 % des Roms concernés signalent les cas de discrimination aux organisations compétentes.
- Les enfants roms issus de familles expulsées de leur logement ont beaucoup de **mal à suivre les cours**.
- Ceux qui vivent dans des camps isolés sont plus susceptibles d'aller en cours dans des **écoles ségréguées**.
- Les Roms qui vivent dans des communautés marginalisées ou dans des conditions insalubres ont un **accès limité aux services publics et aux réseaux sociaux**.
- Ceux qui vivent dans une zone ségréguée ont plus de mal à trouver un emploi et à se rendre au travail.
- Les conditions de vie insalubres ont des **incidences graves sur la santé**, notamment des femmes et des enfants.

Tiré du [Rapport comparatif «Les conditions de logement des Roms et des Travellers dans l'Union européenne» - Oct. 2009](#)

Initiatives positives:

- Le projet *Vesnička soužití* (Village de coexistence), parrainé par le **gouvernement tchèque**, a créé un nouveau quartier de 54 logements pour les victimes (notamment roms) ayant perdu leur logement lors des inondations de juillet 1997 à Ostrava.
- La municipalité de Nálepkovo a été l'une des premières de **Slovaquie** à concevoir et réaliser un projet de logement pour les Roms en trois phases. Lancé en 1994, il a visé la construction de 64

logements et l'octroi de microcrédits accessibles sans intérêt pour meubler ou rénover le logement. Cette initiative a influé sur la formation d'une politique nationale spécifique sur le logement des Roms.

- Le gouvernement local de Kerecsend (**Hongrie**) a créé des maisons «tremplin» pour les jeunes familles roms, qui paient un loyer mensuel de 21 € ainsi que 58 € par mois à titre d'épargne, de façon à pouvoir acheter une nouvelle maison après cinq ou six ans et céder la place à de nouvelles familles dans les maisons «tremplin».

Tiré des [Case studies on specific housing initiatives for Roma and Travellers - Oct. 2009](#)

Victimes de crimes

- 1 Rom sur 4 qui a répondu à une [récente enquête de la FRA](#) signale en moyenne 4 cas d'agression, de menaces ou de harcèlement grave sur une période de 12 mois, ce qui suggère que **les crimes à caractère racial sont une réalité quotidienne**.
- Plus de 65 % des Roms interrogés avouent **manquer de confiance à l'égard de la police** et de la justice.
- Seuls 14 % des Roms sondés ont pu citer une organisation susceptible de leur venir en aide en cas de discrimination.

Tiré du rapport [EU-MIDIS - Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination - Données en bref - 1^{er} rapport: Les Roms - Avr. 2009](#)

Travaux futurs de la FRA sur les Roms

- Les travaux de la FRA sur et avec les Roms seront conformes aux priorités européennes énoncées dans la récente communication de la Commission européenne sur [«L'intégration sociale et économique des Roms en Europe»](#), à la [plateforme européenne pour l'insertion des Roms](#) et aux [10 principes de base communs pour l'inclusion des Roms](#).
- L'Agence élaborera des méthodes innovantes et globales, axées sur la mise en œuvre de politiques et l'obtention d'un impact accru sur le terrain en collaborant encore plus étroitement avec les Roms, les autorités nationales et locales et la population majoritaire.

Plus d'info sur la page web de l'Agence consacrée aux Roms:
www.fra.europa.eu/fraWebsite/roma/roma_en.htm